

CENTRE MULTIFILIÈRE DE ROMAINVILLE

DOSSIER D'INFORMATION AU PUBLIC

PÉRIODE: ANNÉE 2016



Site de Romainville
62, Rue Anatole France
93230 ROMAINVILLE



35, Boulevard de Sébastopol
75001 PARIS
www.sycotom-paris.fr

Sommaire

I.	INTRODUCTION	4
II.	PRÉSENTATION DU SYCTOM.....	4
III.	PRESENTATION DES ENTREPRISES EXPLOITANTES DU SITE DE ROMAINVILLE.....	5
1.	Présentation de la société VALORAM	5
2.	Présentation de la société GENERIS	5
IV.	PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE	6
1.	Horaires du centre multifilière et de la déchèterie.....	6
2.	Présentation générale	6
3.	Transfert des ordures ménagères résiduelles	8
4.	Tri des collectes sélectives multi matériaux	9
5.	Déchèterie.....	12
V.	BILAN D'ACTIVITÉ	12
1.	Ordures ménagères résiduelles.....	13
2.	Collectes sélectives	15
3.	Déchèterie.....	18
4.	Déclenchement du portique de radioactivité	20
5.	Consommations énergétiques du centre	21
6.	Incident d'exploitation	22
VI.	ÉVOLUTION DE L'INSTALLATION ET ÉTUDE D'IMPACT.....	22
VII.	ANNEXES.....	23
	Annexe 1 : Plan du centre de Romainville	23
	Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri	24
	Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2016	25
VIII.	LEXIQUE	26

Liste des figures

Figure 1 : Le territoire du Syctom	5
Figure 2 : Bassins versants des OMr	13
Figure 3 : Tonnages d'ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l'année 2016	14
Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire	14
Figure 5: Bassins versants des Collectes Sélectives	15
Figure 6 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2016	17
Figure 7 : Répartition des apports par matière à la déchèterie	18
Figure 8 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie	18

Liste des tableaux

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation pour 2016	15
Tableau 2 : Descriptif des matières triées.....	16
Tableau 3 : Tonnage des produits triés et leurs filières de reprise en 2016	17
Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2016	19
Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires	19
Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2015 et 2016.....	21

I. INTRODUCTION

Le présent document a pour objet d'informer le public sur les activités du centre multifilière de Romainville sur l'année 2016.

Le centre appartient au Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers. Depuis juin 2008 le site a été exploité par la société Urbaser Environnement, puis par Valoram filiale à 100% Urbaser Environnement depuis le 19 février 2015. A partir de mars 2016 le site est coexploité par les entreprises Valoram et Generis.

Le centre de Romainville a trois fonctions principales à savoir : le transfert des ordures ménagères résiduelles (OMr) et l'activité de déchetterie gérés par Generis et le tri des collectes sélectives (CS) multi-matériaux traité par Valoram.

L'exploitation de ce centre est soumise à autorisation. En 2016, les principaux arrêtés d'exploitation et documents associés sont les suivants :

- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2014-1601 du 20 juin 2014.
- Arrêté préfectoral complémentaire n° 2016-0259 du 28 janvier 2016.

Les faits marquants de l'année 2016 ont été :

Suite à la modernisation du centre de Romainville avec la mise en place d'une chaîne de tri de nouvelle génération, la mise en service industrielle a été finalisée le 28 février 2016 pour une mise en exploitation dans le nouveau contrat en date du 1^{er} mars 2016.

Ces travaux ont porté principalement sur la conception et la construction de la nouvelle chaîne de tri, sur la réfection de la toiture de la halle de tri, et sur la mise en conformité de l'installation de désenfumage et du système de sécurité incendie.

Le centre est dimensionné pour traiter 45 000 t/an (contre 30 000 t/an avant sa modernisation) et adapté à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et des emballages métalliques.

Le site est exploité par les entreprises VALORAM et GENERIS, cette dernière est mandataire du contrat et Valoram est cotraitant, aillant la responsabilité de l'Arrêté Préfectoral.

II. PRÉSENTATION DU SYCTOM

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers est un établissement public administratif. Créé en 1984, il regroupe 84 communes sur le territoire le plus densément peuplé de France : il est au service de 5,7 millions d'habitants, soit la moitié de la population francilienne, dans 5 départements : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Yvelines.

Le syndicat exerce une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement : le traitement des déchets produits par les ménages habitant sur son territoire. Ses communes adhérentes lui ont délégué cette compétence, mais ont conservé la charge de la collecte.

Le Syctom traite les déchets ménagers et assimilés : les papiers et emballages issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les objets encombrants et les déchets apportés dans les déchetteries lui appartenant par les ménages ; les déchets des artisans, des

commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

Dans ses propres installations, le Syctom trie les déchets recyclables en vue de leur valorisation matière et incinère les ordures ménagères résiduelles en valorisant la chaleur dégagée en énergie.

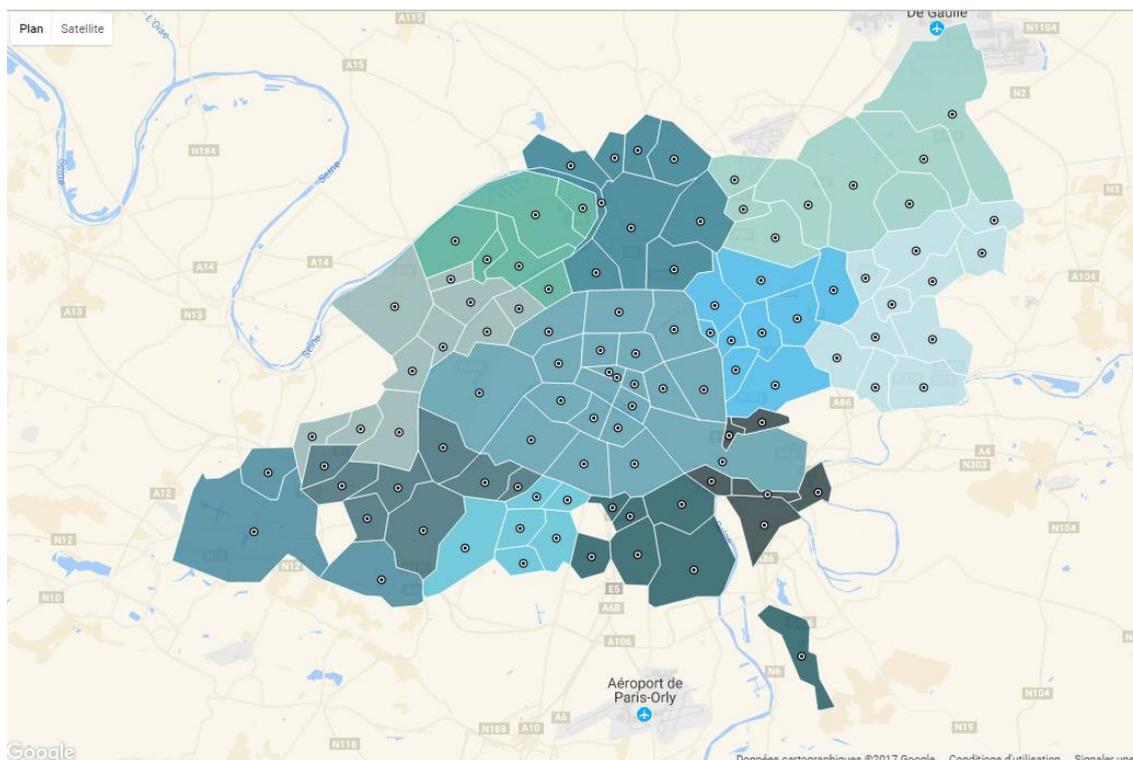


Figure 1 : Le territoire du Syctom¹

III. PRESENTATION DES ENTREPRISES EXPLOITANTES DU SITE DE ROMAINVILLE

1. Présentation de la société VALORAM

La Société VALORAM est la filiale du groupe Urbaser Environnement SAS, (filiale française à 100% du Groupe URBASER, N°1 de la collecte et du traitement des déchets ménagers en Espagne) dédiée au centre de Romainville.

VALORAM a été créée le 19 février 2015 et est spécialisée dans le secteur d'activité du traitement et élimination des déchets non dangereux.

Son approche consiste à adapter au mieux le traitement de chacune des fractions contenues dans les différents types de déchets ménagers à leurs caractéristiques spécifiques. Le large éventail de technologies mises en œuvre à ce jour permet à l'entreprise de proposer au Syctom des solutions adaptées, modulables et complémentaires.

2. Présentation de la société GENERIS

GENERIS est une filiale régionale du Groupe VEOLIA.

¹ Source : <http://www.sycptom-paris.fr>

GENERIS intervient en Ile-de-France pour les collectivités locales, les établissements publics et les industriels sur l'ensemble des métiers liés au traitement des déchets en développant son expertise notamment dans les domaines du transfert, du tri, du compostage et de l'incinération.

La maîtrise de toutes les techniques de traitement et de valorisation des déchets ménagers et industriels permet à GENERIS de proposer la mise en œuvre de plusieurs solutions de traitement, dans le cadre de filières globales de gestion des déchets, intégrant les évolutions réglementaires et les évolutions prévisibles des déchets produits.

IV. PRÉSENTATION DU CENTRE DE ROMAINVILLE

1. Horaires du centre multifilière et de la déchèterie

En 2016, le centre multifilière a réceptionné les ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives du lundi 5h au samedi minuit et de 5h00 à 18h00 le dimanche.

La chaîne de tri fonctionne de lundi à vendredi en postes de 26 trieurs, de 6h30 à 14 H15 pour le matin et de 15H à 22 H 25 pour l'après-midi.

La déchèterie a ouvert ses portes tous les jours en 2016 sauf le 1^{er} mai, du lundi au samedi de 8h00 à 19h45 en horaires d'hiver (1^{er} octobre au 31 avril), du lundi au samedi de 8h00 à 20h45 en horaires d'été (2 mai au 30 septembre) et les dimanches et jours fériés de 8h00 à 16h45.

2. Présentation générale

Le site de Romainville accueille des activités de traitement de déchets depuis le début des années 1900. Il a été autorisé en 1902 pour un dépôt de 300 t de gadoues puis en 1912 pour le broyage et l'incinération de déchets jusqu'en 1938. En 1939, le site a été de nouveau autorisé pour le traitement d'ordures ménagères (750 tonnes).

A partir des années 50, l'usine de Romainville a fait l'objet de différentes études de modernisation qui ne furent jamais concrétisées.

Le Syctom a décidé dans les années 80, de réaliser un réaménagement total du site engendrant la démolition des installations existantes et leur remplacement par un nouveau centre susceptible de recevoir aisément le tonnage à traiter et d'assurer le transfert des ordures ménagères vers les centres de traitement dans des conditions d'exploitation satisfaisantes. Le 10 juin 1986, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) en vue de la modernisation du site de Romainville a été déposé.

Le centre de tri et de transfert du Syctom à Romainville réaménagé a été construit en 1990 pour promouvoir le développement des collectes sélectives multi-matériaux et permettre ainsi au Syctom de jouer son rôle moteur dans le développement des collectes.

À l'époque, cette opération novatrice dans la région a permis au Syctom de mettre à la disposition des communes, pour leurs collectes sélectives multi-matériaux, un centre performant dont l'esthétique architecturale et les aménagements paysagers participent à la mise en valeur du tissu urbain dans le secteur.

Travaux de mise en conformité de la chaîne de tri

Le 23 janvier 2015, le Comité du Sycotom a décidé de faire réaliser par l'exploitant des travaux urgents de mise en sécurité (remplacement total de la chaîne de tri, travaux de rénovation de la toiture du centre et remise à niveau du système de sécurité incendie).

Les travaux qui ont débuté le 1^{er} mars 2015 comprenaient :

- le démantèlement de la chaîne existante et remplacement par une chaîne neuve conforme à la réglementation relative à la « sécurité machines » ;
- le dimensionnement de la ligne de tri modernisée de collectes sélectives en mélange conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation du site ;
- la mise en place d'un tri modernisé qui répond aux enjeux futurs de tri des collectes sélectives multi-matériaux ainsi que la garantie des conditions optimales de travail pour le personnel du centre ;
- l'intégration de la nouvelle installation dans la halle de tri existante de façon, d'une part, à réduire au minimum les coûts de l'opération liés au bâtiment, et d'autre part à éviter les constructions nouvelles susceptibles d'allonger le délai global de réalisation de l'opération ;
- la prise en charge des travaux indispensables de réfection de l'étanchéité de la toiture de la halle de tri en vue de garantir la protection du personnel et des équipements de la nouvelle ligne de tri ;

Travaux relatifs aux installations de désenfumage, aux équipements et système de sécurité incendie

Au regard du contexte sur la sécurité incendie des centres de traitement de déchets en France, il a été demandé à l'exploitant :

- de mettre à niveau les installations de désenfumage de la halle de tri, avec une contrainte de cohérence globale de la distribution électrique et du système de sécurité incendie (SSI) du site
- d'améliorer le système de détection et de protection incendie sur le site.

A ce titre, l'exploitant a assuré :

- l'élaboration des études de conception ;
- l'exécution et le suivi des travaux.

La nouvelle chaîne de tri d'une capacité de 45.000 t/an a été inaugurée le 18 février 2016. Elle permet de traiter les déchets issus de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, conformément à la loi sur la Transition Énergétique. Elle fait appel aux technologies les plus récentes de séparation automatique des matériaux. Les conditions de travail des salariés ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment pour les postes de tri manuel.

L'Établissement Public Territorial Est-Ensemble a lancé début janvier 2016 l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Le centre

Le centre est autorisé pour recevoir annuellement :

- 400 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en moyenne annuelle pour l'activité de réception et de transfert
- 45 000 tonnes de collectes sélectives multi-matériaux pour l'activité de réception et de tri des collectes sélectives multi-matériaux ; Elle peut traiter également l'ensemble des plastiques et des petits emballages métalliques s'adaptant ainsi aux nouvelles consignes de tri.
- 40 000 tonnes pour la déchèterie.

Il assure trois fonctions principales :

- La réception et le transfert des ordures ménagères résiduelles vers les usines d'incinération du Sycatom ou vers des usines d'incinération hors Sycatom et le cas échéant vers des Installations de Stockages de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
- La réception et le tri des collectes multi matériaux avec la mise à disposition de produits triés en vue de leur commercialisation ;
- L'exploitation de la déchèterie.

Le centre est constitué de différents bâtiments à savoir : (cf. annexe 1 : plan du centre) :

- Un bâtiment administratif constitué de bureaux administratifs et d'une partie de locaux sociaux pour Generis ;
- Le bâtiment industriel comportant la fosse d'ordures ménagères résiduelles pour l'activité de transfert, les deux quais de déchargement des bennes de collectes, la halle de tri, la zone de stockage des produits triés et conditionnés ainsi que divers ateliers.
- Une base vie constitué de bureaux administratifs, une salle de réunion et des locaux sociaux pour Valoram.

Le site est équipé de cinq ponts-bascules servant à peser l'ensemble des flux entrants et sortants. A chaque pont-basculé est associée une borne de pesées qui permet l'enregistrement des pesées dans la base de données informatique du Sycatom, servant de registre des déchets et également d'interface entre le conducteur du camion et l'Agent de bascule.

D'autre part, sur le pont-basculé d'entrée du site est disposé un portique de détection de radioactivité permettant de détecter la présence de radioactivité sur un chargement.

3. Transfert des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont réceptionnées sur les 2 quais de déchargement, quai n°1 et quai n°2.

Les activités de réception et de transfert des ordures ménagères résiduelles sont réalisées dans une fosse d'un volume de 4 400 m³. Différents types d'engins sont utilisés pour cette activité :

- Chargeurs à godet sur les quais de réception ;
- Chargeurs à chenilles dans la fosse d'ordures ménagères.

4. Tri des collectes sélectives multi matériaux

Dans le nouveau système, les collectes sélectives multi matériaux sont réceptionnées sur le quai n°2 et sont déversées dans les loges de contrôle qualité se trouvant en bas de quai. Les collectes sélectives sont ensuite stockées dans les 2 box de stockage ou directement envoyées vers la chaîne de tri.

Le process de tri est constitué de plusieurs types de matériels et ouvrages tous rassemblés dans la halle de tri. (cf. annexe 2 : synoptique de la chaîne de tri). Ils permettent d'assurer les fonctions suivantes :

- **Fonction « Alimentation » :**

La fonction alimentation est assurée par une trémie de chargement qui permet de stocker une réserve de produit d'environ 30 minutes (62 m³).

- **Fonction « Séparation granulométrique, pré-tri et tri des grands » :**

Cette fonction est réalisée par un Trommel double maille faisant une séparation en trois fractions : <90mm, 90-350mm et >350mm.

Cet équipement permet d'extraire les éléments fins inférieurs à 90 mm pouvant contenir les éléments piquants - coupants - tranchants ainsi que le flux des « grands » (>350mm) qui sera traité directement sur la table de tri des Cartons.

Le flux intermédiaire 90-350 mm est transféré sur la table de pré-tri sur laquelle les éléments suivants sont captées : le verre, les gros refus, les DEEE ainsi que les cartons.

- **Fonction « Préparation matières avant tri optique » :**

Cette fonction est réalisée par 2 des 4 cribles balistiques (crible 1 et 2) qui réalisent une séparation des corps plats et des corps creux avant le traitement de chacun de ces flux sur des tri-optiques.

- **Fonction « Tri optique des grands Plats » :**

Pour les JRM, 5 tris optiques binaires ont pour fonction de nettoyer ce flux de JRM des indésirables présents en entrée de machine :

- L'ensemble des plastiques (PET, PEHD, ELA, PP, PS et Films PEbd) est retiré par les premières machines « SOP 1 et 2 »,
- Puis les EMR ainsi que les derniers corps creux sont retirés sur les secondes « SOP 3 et 4 ».

Pour les EMR, une autre machine binaire « SOP 5 » aura pour fonction de nettoyer le flux d'EMR.

- **Fonction « Tri des petits Plats (Fraction 0-90) » :**

Sur ce flux, un crible à disque extrait les fines (0-30/40) avant d'envoyer le reste du flux sur un crible balistique (crible 3) pour réaliser une préparation du flux identique aux grands plats, à savoir une séparation des corps creux et plats. Ensuite :

- Le flux des creux est dirigé directement vers la ligne de tri des corps creux,
- Le flux des plats est traité sur un autre tri optique « SOP 6 » pour en extraire les autres plastiques de type films puis vers le SOP 13 pour valoriser le « beau » JRM. Le reste du flux constitue la fraction Gros de magasin qui est envoyé vers une table de tri pour un dernier tri qualité.

▪ **Fonction « Tri du flux corps creux » :**

Le flux corps creux est traité par une série de quatre tris optiques (SOP 9, SOP 10, SOP 11, SOP 12). Chaque produit est ainsi éjecté ou contrôlé deux fois par les machines.

Les flux PET C et PEHD-PP-PS sont ensuite vérifiés sur une table bi-canal en tri « continu » avec 1 trieur par produit.

Les Flux PETF et ELA sont directement envoyés en alvéoles de stockage ou peuvent faire l'objet d'un contrôle qualité en cabine sur une table par séquences.

▪ **Fonction « Séparation des films » :**

La ligne de tri effectue également une séparation des films plastiques avec un tri des films PEbd (polyéthylène basse densité). Pour cela les flux de plastiques captés au niveau des tris optiques des plats (SOP 1 et 2 et 6) et des différents retours de corps creux (retour CC des SOP 8, 10 et 11) sont dirigés vers la ligne « Recyfilms » articulée de la façon suivante :

- Un crible balistique permettant de renvoyer les corps creux vers le flux corps creux,
- Les corps plats sont eux envoyés vers un tri optique dédié (SOP 7) qui extrait les films PEbd
- Les films PEbd sont ensuite vérifiés en cabine de tri sur une table dédiée pour contrôle qualité.

▪ **Fonction « Tri des métaux » :**

La ligne de tri permet la captation des métaux ferreux et non ferreux grâce aux équipements suivants :

- Un overband en tête de ligne des corps creux ainsi que 2 poulies magnétiques : une sur la fraction <60mm et une sur la ligne de tri des petits plats permettent de capter les métaux ferreux.
- 2 séparateurs à courant de Foucault (situés directement après les poulies magnétiques) : un sur la fraction <60mm et un sur la ligne des petits plats permettent de capter ces 2 flux d'aluminium séparément.

▪ **Fonction « Cabine de tri manuel » :**

L'ensemble des tables de tri sont regroupées dans une même cabine avec le bureau de supervision attenant. On y trouve les tables de tri suivantes :

- 1 table de pré-tri du flux 90-350mm,

- 1 table de tri des gros cartons (>350mm),
- 1 table de tri des EMR,
- 2 tables de tri des JRM,
- 1 table de tri bi-canal des Gros de magasin / Refus,
- 1 table de tri bi-canal PETc / PEHD-PP-PS
- 1 table de tri séquentiel PETf / ELA
- 1 table de tri des films plastiques.

Après des essais préalables, depuis novembre 2015 un système de Gestion de la production assistée par ordinateur, (GPAO), a été mis en place. Ce système de contrôle - commande comprend une fonctionnalité de gestion de production à partir d'un poste de commande du process. L'objectif de cette interface intégrée au système de contrôle - commande est de pouvoir réaliser le suivi des performances en continu du procédé de tri conformément aux spécifications d'exploitation.

Les données sont exploitées à posteriori via un logiciel d'édition automatique de reportings. Ils sont générés quotidiennement de manière automatique en prenant comme référence le numéro de lot unique et sont accessibles à distance pour le Syctom via une base documentaire partagée. En complément des tableaux de bord de suivi des performances en continu du procédé de tri sont générés.

Pendant que la chaîne de tri est en arrêt, le Service de maintenance en profite pour faire les travaux de maintenance préventive et curative, en dehors du temps de travail des équipes de tri.

▪ **Fonction « Conditionnement » :**

Le centre est équipé de deux presses à balles alimentées par les onze alvéoles automatiques de stockage de produits triés.

Une presse à paquet permet également de conditionner les métaux ferreux en paquet avant expédition.

Les aluminiums <60mm et >60mm sont stockés en vrac dans deux box distincts.

Les Platinages, DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) et le verre sont extraits du flux 90-350mm sur la table de pré-tri. Ils sont stockés dans 3 bennes indépendantes.

▪ **Fonction « Refus » :**

L'ensemble des refus de tri de la ligne sont regroupés puis envoyés vers la fosse d'Ordures Ménagères via un ensemble de convoyeurs à bande.

▪ **Equipements annexes :**

Le centre dispose des équipements annexes suivants permettant le fonctionnement du process :

- Un module d'aspiration centralisée et son réseau
- Un module de dépoussiérage (filtre à manche) et son réseau

- Une climatisation permettant la ventilation de 30 postes de tri en cabine
- Trois compresseurs d'air, un sécheur et un réservoir de 3000 litres permettant d'alimenter les tris optiques en air comprimé.

5. Déchèterie

La déchèterie a une surface totale de 765 m² et est divisée de la manière suivante : accès, zone de déversement dans les caissons, zone de circulation et zone d'emplacement des caissons mis à disposition.

La déchèterie est équipée d'un sas de contrôle des apports délimité par 2 barrières d'accès, d'une sortie dès le sas pour les véhicules refusés et d'un portail de sortie.

Un portique limitant la hauteur des véhicules à 1,90 m est installé en amont de la première barrière d'entrée.

La déchèterie est équipée de sept caissons :

- 2 caissons de 10 m³ pour les gravats ;
- 2 caissons de 30 m³ pour le tout-venant ;
- 1 caisson de 30 m³ pour la ferraille ;
- 1 caisson de 30 m³ pour le bois ;
- 1 caisson de 30 m³ pour les cartons.

En plus de ces caissons, il est mis à disposition :

- Des réceptacles étanches pour les batteries de démarrage au plomb, les huiles de vidange, les piles, les déchets dangereux comme les peintures et solvants...
- Des conteneurs pour le verre sont installés ;
- Un aménagement pour la récupération des DEEE: un réceptacle de petits électroménagers (caisses-palettes) et une zone de réception des gros appareils électroménagers. Les luminaires ne sont pas collectés avec les DEEE.

V. **BILAN D'ACTIVITÉ**

Le bilan d'activité présentera les tonnages des différents produits traités sur le site au cours de l'année 2016 : ordures ménagères résiduelles, collectes sélectives et produits issus de la déchèterie.

1. Ordures ménagères résiduelles

Les bassins versants des ordures ménagères sont représentés sur la figure ci-dessous. En période hivernale, les collectivités du bassin versant de Claye Souilly et de Saint Thibaut des Vignes sont déviées sur le site de Romainville.

Le centre de Romainville a réceptionné en 2016, 372 987.07 tonnes d'ordures ménagères résiduelles.

De plus, le centre de transfert réceptionne les refus du tri de la chaîne de tri des collectes sélectives multi-matériaux qui ont représenté 6 977.09 tonnes en 2016

Au total, le centre de transfert a donc réceptionné 379 964.16 tonnes d'OM en 2016 soit une moyenne de 31 663.7 tonnes par mois.

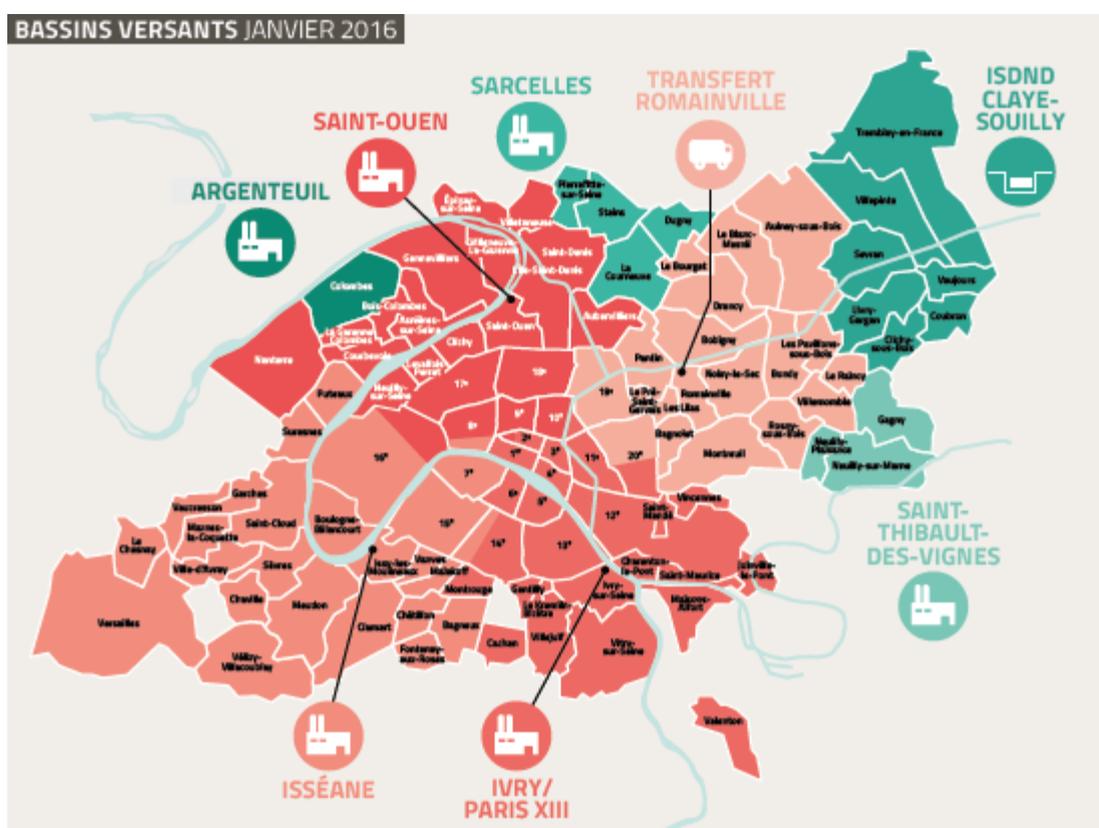


Figure 2 : Bassins versants des OMR

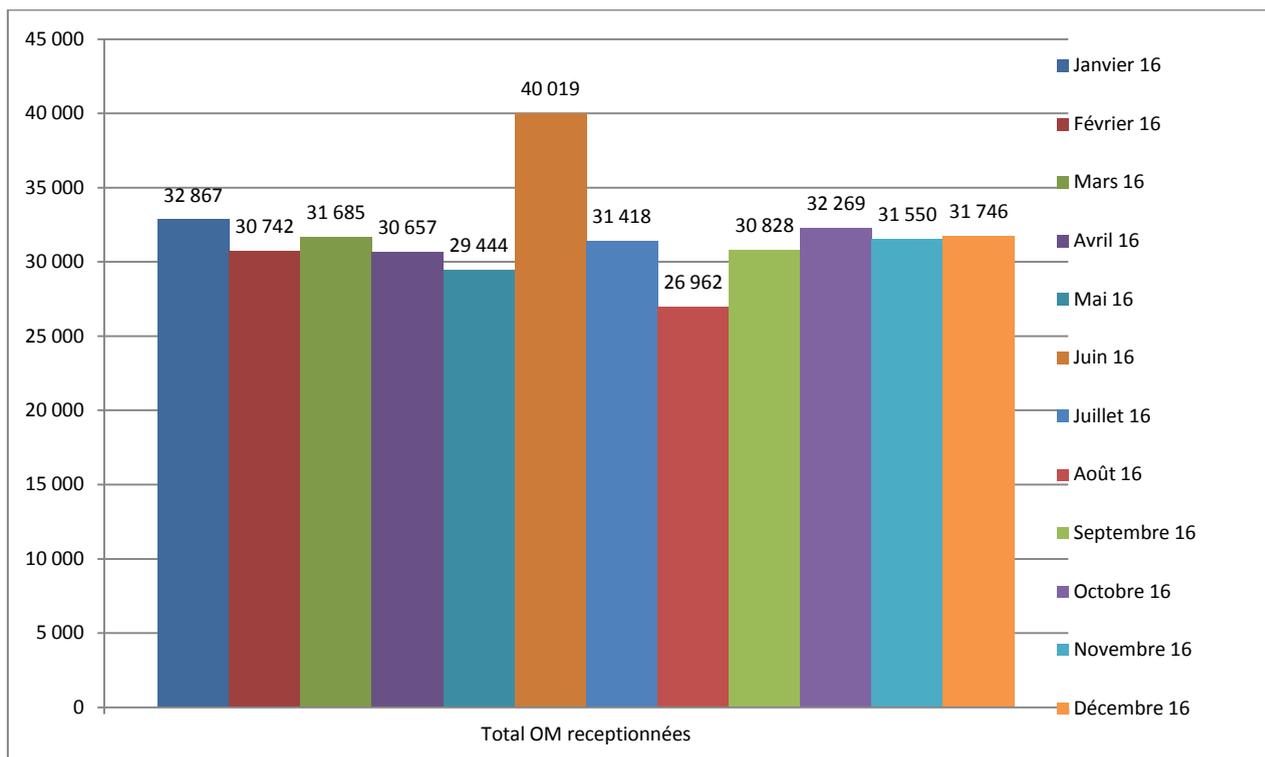


Figure 3 : Tonnages d’ordures ménagères résiduelles réceptionnés (OMr + CS déclassées) au cours de l’année 2016

Les transferts sur l’année 2016 tendent vers la répartition suivante : **92%** en direction des **Unités de Valorisation Énergétique (ou UVE)** et **8%** en direction des **Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ou ISDND)**.

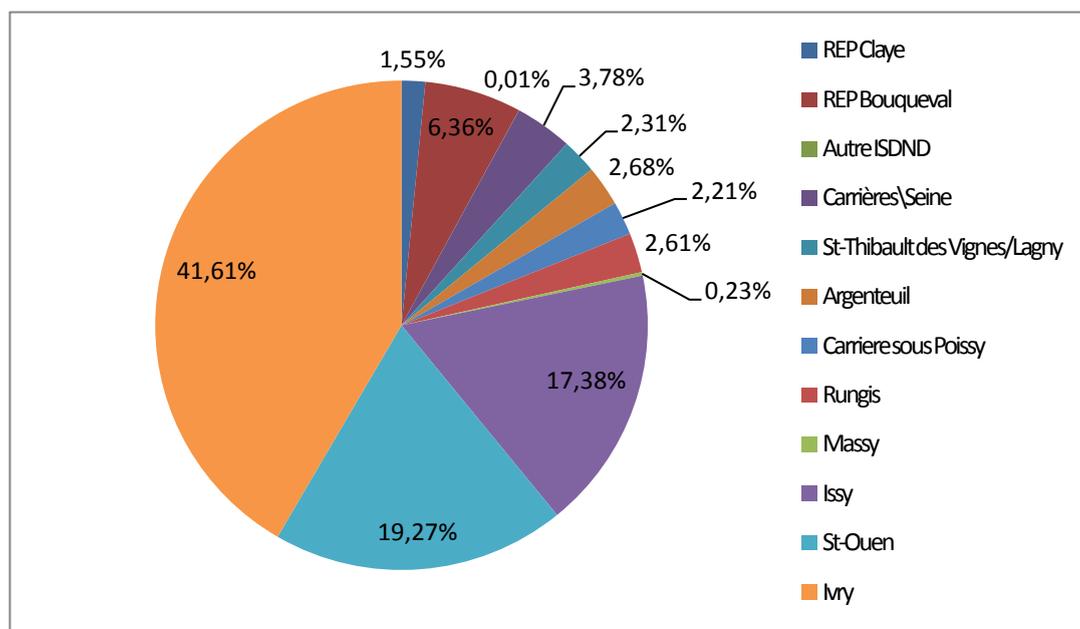


Figure 4 : Répartition des ordures ménagères résiduelles transférées par exutoire

2. Collectes sélectives

Les bassins versants des collectes sélectives sont représentés sur la figure ci-dessous.

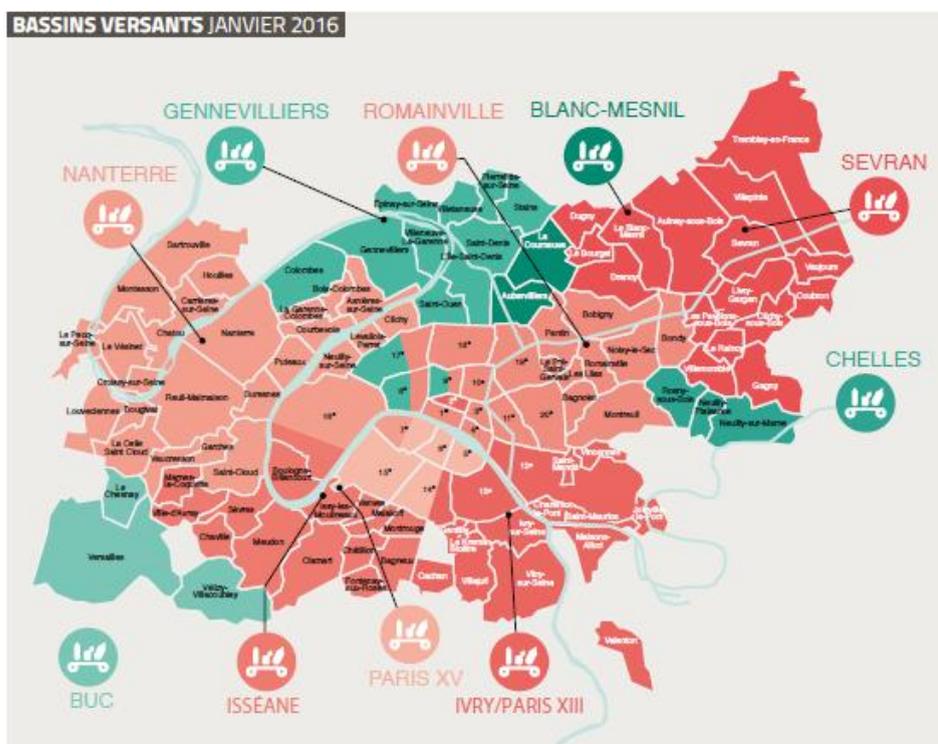


Figure 5: Bassins versants des Collectes Sélectives

Le centre de Romainville a reçu 43 520 tonnes de collectes sélectives dont 0,67% ont fait l'objet d'un déclassement en ordures ménagères. Une collecte fait l'objet d'un déclassement lorsque sa qualité n'est pas conforme aux attentes pour un traitement sur la ligne de tri (présence importante de sacs d'ordures ménagères, d'objets encombrants, de pots de peinture, autres polluants...).

Sur l'année 2016 la totalité des apports conformes, soit 43 228 tonnes de collectes sélectives, ont été traités par le process de tri de Romainville.

Dates	Réceptions CS hors déclassements	Taux de valorisation moyen hors déclassements des matières triées	Taux de valorisation moyen avec déclassements des matières triées
01/01/16 au 31/12/16	43 228 tonnes	82,52 %	81,83 %

Tableau 1 : Apports sur le centre de Romainville et taux de valorisation pour 2016

Dans les collectes sélectives triées sont extraites les matières suivantes :

Matière	Sigle	Contenu de la matière
Acier	• ACIER CS	• Déchets d'emballages ménagers en acier vides
Aluminium > 65mm	• ALUMINIUM	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides
Aluminium < 65mm	• ALUS EXP	• Déchets d'emballages ménagers en aluminium vides < 65 mm • Emballages souples en aluminium

Carton 1.05A	<ul style="list-style-type: none"> CARTON 1.05A 	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en cartons ondulés
DEEE	<ul style="list-style-type: none"> DEEE 	<ul style="list-style-type: none"> Déchets d'équipements électriques et électroniques
ELA 5.03A	<ul style="list-style-type: none"> ELA 5.03A 	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en papier-carton complexés
Emballages ménagers recyclables 5.02A	<ul style="list-style-type: none"> EMR 5.02A 	<ul style="list-style-type: none"> Produits d'emballages ménagers en papier-carton non complexés
Films plastiques PEbd	<ul style="list-style-type: none"> SACS ET FILMS 	<ul style="list-style-type: none"> Sac de collecte sélective, de caisse, jardinerie, bricolage House électroménager, de meubles, d'outillages... Fardelage (eau, papier toilette, pack ...) Films agricoles usagés Films industriels
Gros de Magasin 1.02	<ul style="list-style-type: none"> GM 1.02 	<ul style="list-style-type: none"> Papiers kraft Papiers non acceptables en JRM 1.11 Papiers de JRM 1.11 (quantité à limiter) Cartons non emballages Cartons d'emballages (quantité à limiter)
Journaux Revues Magazines 1.11	<ul style="list-style-type: none"> JRM 1.11 	<ul style="list-style-type: none"> Journaux Revues Magazines Prospectus publicitaires Catalogues et annuaires Ecrits blancs Livres et cahiers débarrassés de leurs couvertures rigides Listing d'ordinateur non autocopiant
PE-PP-PS	<ul style="list-style-type: none"> PEPPPS 	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles en polyéthylène haute densité (PEHD) Bouteilles, pots et barquettes en polypropylène (PP) Pots et Barquettes en polystyrène (PS)
PET clair	<ul style="list-style-type: none"> PET Q4 	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles de plastique clair (transparent à bleu foncé) Pots et barquettes en PET clair.
PET foncé	<ul style="list-style-type: none"> PET Q5 	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles de plastique foncé (dont les bouteilles blanches) Pots et barquettes en PET foncé.
Platinage	<ul style="list-style-type: none"> PLATINAGE 	<ul style="list-style-type: none"> Déchets non ménagers en acier
Verre	<ul style="list-style-type: none"> VERRE 	<ul style="list-style-type: none"> Bouteilles et pots en verre

Tableau 2 : Descriptif des matières triées

Le flux des matières valorisées en 2016 est ainsi composé :

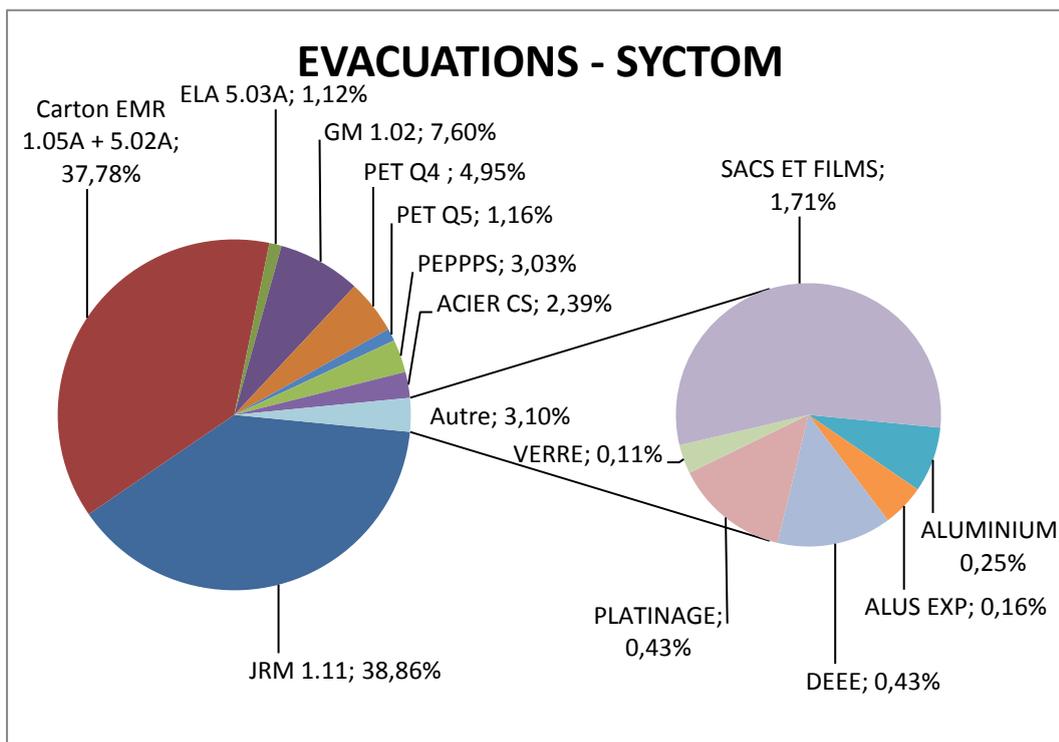


Figure 6 : Pourcentages des produits extraits par matière pendant l'année 2016

Soient 85,36% des produits valorisés sont d'origine fibreuse, la part de plastiques valorisés atteint les 10,85%, les métaux 3,66% et le verre 0,11%.

Produit trié issu de la chaîne de tri	Quantité Valorisée (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Journaux Revues Magazines 1.11	13 471	UPM
Carton EMR 1.05A + 5.02A	13 097	REVIPAC - SAICA PAPER, EMIN LEYDIER, EUROPAC
ELA 5.03A	389	REVIPAC - LUCARTGROUP
Gros de magasin 1.02	2636	UDREP
Q4 (PET clair)	1 717	SUEZ
Q5 (PET coloré)	401	SUEZ
Mix PEHD-PP-PS (Polyéthylène haute densité, Polypropylène, Polystyrène)	1051	PAPREC
Sacs, films et autres suremballages plastiques Pebd	594	PAPREC
Acier	827	ARCELOR
Petit Electro Ménager	150	ECOLOGIC
Aluminium	86	AFFIMET-REGEAL
Aluminium expérimental	56	SUEZ
Verre (issu du tri)	38	DERICHEBOURG
Platinage	150	DERICHEBOURG

Tableau 3 : Tonnage des produits triés et leurs filières de reprise en 2016

3. Déchèterie

Sur l'année 2016, la déchèterie a réceptionné 6 931 T. Ces apports se composent principalement de tout-venants, de ferrailles, de bois, de cartons et de gravats. 64% des apports enregistrés à la déchèterie correspondent au tout-venant et 28% aux gravats. La ferraille représente 2.6% des apports. Ces 3 flux représentent 95% des apports de la déchèterie.

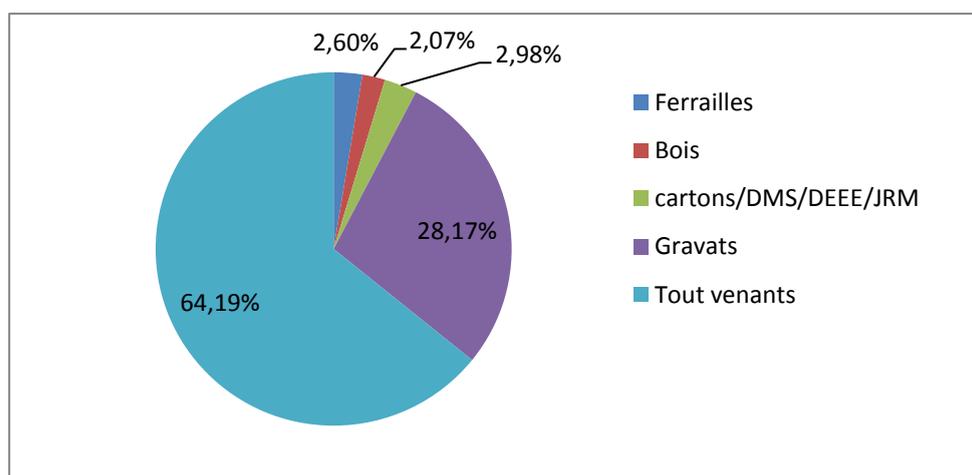


Figure 7 : Répartition des apports par matière à la déchèterie

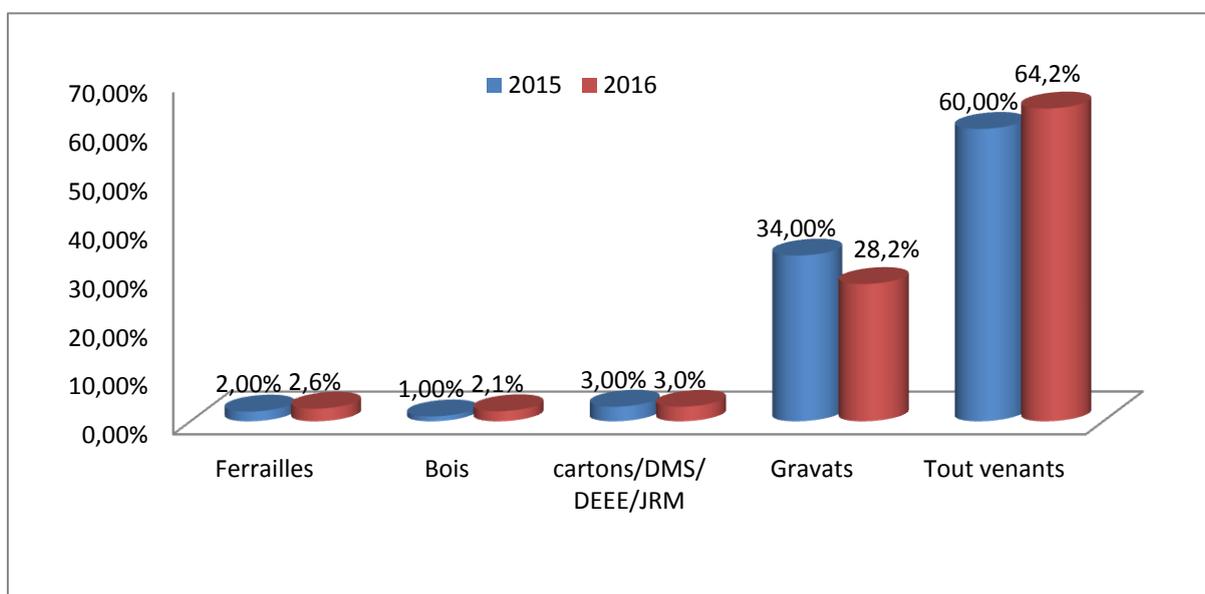


Figure 8 : Comparatif des tonnages des déchets réceptionnés à la déchèterie

Le tout-venant est envoyé au centre de tri d'objets encombrants de Bonneuil. Les gravats sont transférés dans une installation de déchets inertes (Claye Souilly).

Pour ce qui est du bois, il est transféré sur une plateforme spécifique où il va notamment subir une opération de broyage en vue de sa réutilisation. Le carton et les JRM (un peu plus du 1%) sont mis en balles directement sur site. La ferraille est récupérée par un repreneur désigné par le Syctom, Derichebourg à Ivry-sur-Seine.

Sont également récupérés à la déchèterie les DEEE, les déchets dangereux, les batteries ainsi que les huiles usagées. Ces quatre flux sont traités dans des filières spécifiques adaptées. L'ensemble de ces flux représente environ 3 % des apports de la déchèterie.

Déchets réceptionnés à la déchèterie	Quantité (tonnes)	Nom de la filière de reprise
Gravats	1952	R.E.P Claye Souilly
Bois	143	TPS
Tout venant	4448	TAIS Bonneuil sur Marne
Ferraille	180	DERICHBOURG ENVIRONNEMENT
D3E	95	ECOLOGIC
Cartons / JRM	47	SAICA PAPER / REVIPAC
Batteries	4	TRILPORT MARCHETTO
Huiles	7	CHIMIREC-DUGNY
Peintures	41	SARP INDUSTRIES
verre	14	Ville de Romainville

Tableau 4 : Tonnage des déchets réceptionnés à la déchèterie et leurs filières de reprise en 2016

En 2016, les analyse des eaux rejetées ont été réalisées les 14 et 15 juin par l'Apave.

Paramètres	Unité	Valeurs seuils de l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259	Valeurs du contrôle
Potentiel hydrogène	pH	Entre 5,5 et 8,5	6,1
Température moyenne	C	< 30 °C	21,8
Débit	m ³ / J	-	10,018
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg / L	1250	814
Demande Biochimique en Oxygène (DBO ₅)	mg / L	500	400
Rapport DCO / DBO ₅	mg / L	2,5	2,04
Matières en suspension totales	mg / L	500	110
Azote total (Kjeldhal)	mg / L	200	31,9
Hydrocarbures totaux	mg / L	15	<0,50
Somme Métaux totaux	mg / L	15	0,23
Arsenic	mg / L		< 0,01
Cadmium	mg / L		< 0,01
Chrome	mg / L		< 0,01
Cuivre	mg / L		0,03
Nickel	mg / L		0,01
Plomb	mg / L		< 0,01
Zinc	mg / L		0,19
Mercure	mg / L		<0,50

Tableau 5 : Résultats analyses des eaux résiduaires

Toutes les déterminations effectuées au laboratoire sont inférieures aux valeurs prescrites dans le référentiel concerné. A noter que le rapport DCO/DBO₅ est conforme à l'Arrêté Préfectoral Complémentaire N° 2016-0259.

Contrôle des dispositifs anti-incendie

L'ensemble des dispositifs anti-incendie a été contrôlé par des organismes extérieurs habilités et fait l'objet d'un suivi spécifique et régulier par le service Environnement Qualité Sécurité. Les extincteurs et Robinets d'Incendie Armes (RIA) ont été contrôlés en 2016 par la société SICLI. Dans le cas de la centrale de détection incendie et l'alarme incendie, la société SIEMENS s'est chargé de réaliser les vérifications pendant l'année 2016. Le Système de Sécurité Incendie (SSI) du site est contrôlé semestriellement.

D'autre part le personnel du centre de Romainville a réalisé l'exercice d'évacuation en mai 2016.

Contrôle du portique de détection de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité a fait l'objet d'un contrôle par un organisme extérieur spécialisé en juin 2016.

Contrôle du bruit

Le site doit satisfaire aux exigences réglementaires spécifiques, retranscrites dans son arrêté Préfectoral d'autorisation (arrêté N° 2016-0259 en date du 28/01/2016), en termes de niveaux sonores maximum en limite de propriété.

Les exigences sont fixées pour chaque période réglementaire diurne [7h-20h], intermédiaire [6h-7h et 20h-22h et dimanches] et nocturne [22h-6h].

Ainsi, l'établissement doit être construit, équipé et exploité de façon que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits transmis par voie aérienne ou solidienne susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

4. Déclenchement du portique de radioactivité

Le portique de détection de radioactivité est positionné sur le pont d'entrée des bennes de collectes des ordures ménagères et des collectes sélectives.

Au cours de l'année 2016, il y a eu 33 déclenchements du portique de détection de radioactivité (cf. annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité). Sur 33 déclenchements, seuls 4 n'ont pas donné suite à des isolements de déchets contaminés.

La grande majorité de ces alertes concernait des déchets de types mouchoir ou couche contenus dans les bennes de collectes des ordures ménagères. Les radioéléments étaient dans la plupart des cas à durée de vie courte (notamment de l'Iode 131 et du chrome 51, avec un cas de Technétium 99m).

L'ensemble des déclenchements du portique de radioactivité entraîne la mise en œuvre d'une procédure spécifique de contrôle qui amène à l'isolement du camion benne contenant le déchet. La recherche du déchet est effectuée par une société spécialisée, SGS, qui va l'isoler et le mettre dans un fût hermétique.

Ce fût est ensuite disposé dans un bungalow fermé à clef et situé au sein d'un périmètre de sécurité afin de permettre la décroissance du radioélément. Une fois le déchet devenu inoffensif celui-ci est évacué.

5. Consommations énergétiques du centre

L'année 2016 a été marquée par la mise en service d'une nouvelle chaîne de tri dernière génération.

Dans ce contexte, les consommations d'électricité et de fioul ont augmenté par rapport aux années précédentes.

Consommation électrique

La consommation d'électricité a été de 2 673 577 KWh (1 092 292 KWh en 2015).

Ce poste correspond essentiellement au fonctionnement des équipements de process (chaîne de tri, presse à balles), à l'éclairage et chauffage du centre.

Consommation gaz

La consommation de gaz a été totalement éliminée car le système de chauffage de la cabine a changé, devenant électrique. (16 067 L en 2015).

Consommation de GNR (Gazole Non Routier)

La consommation de fioul a été de 213,9 m³ en 2016 (195,7 m³ en 2015). Le GNR est exclusivement utilisé pour le fonctionnement des engins d'exploitation (chargeurs à godet, pelle à grappins, chargeurs à chenilles).

Consommation eau

La consommation d'eau s'est élevée à 2 680 m³ (2 380 m³ en 2015). Les principaux postes de consommation sont notamment l'entretien du centre et des engins.

Type d'énergie consommée	2014	2015	Comparatif 2014/2015	2016	Comparatif 2015/2016
Electricité (KWh)	1 955 761	1 092 292	↘44,15 %	2 673 577	↗144,8 %
Gaz (L)	31 337	16 067	↘48,73 %	0	↘100 %
GNR (m ³)	186	195,7	↗5,22 %	213,9	↗9,3 %
Eau (m ³)	2556	2 380	↘6,89 %	2 680	↗12,6%

Tableau 6 : Comparatif des consommations énergétiques du centre de 2015 et 2016

6. Incident d'exploitation

Aucun incident d'exploitation et environnemental n'est à signaler durant l'année 2016 pour le site de Romainville.

VI. **ÉVOLUTION DE L'INSTALLATION ET ÉTUDE D'IMPACT**

La rue Anatole France donnant accès au centre de Romainville fait toujours l'objet d'un gardiennage afin d'éviter les dépôts sauvages. Cette opération est réalisée en concertation avec le Sycatom.

L'ensemble des équipements actuels fait l'objet de maintenances particulières afin que le centre maintienne son niveau de performance.

Compte-tenu de la vétusté de l'installation de tri des collectes sélectives, le Sycatom et la Société VALORAM souhaitent que la chaîne de tri soit démantelée et remplacée par une nouvelle chaîne de tri plus performante.

Conformément à l'article R. 512-33 du livre V de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, « *toute modification apportée par l'exploitant à l'installation, à son mode d'utilisation ou à son voisinage entraînant un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation* ».

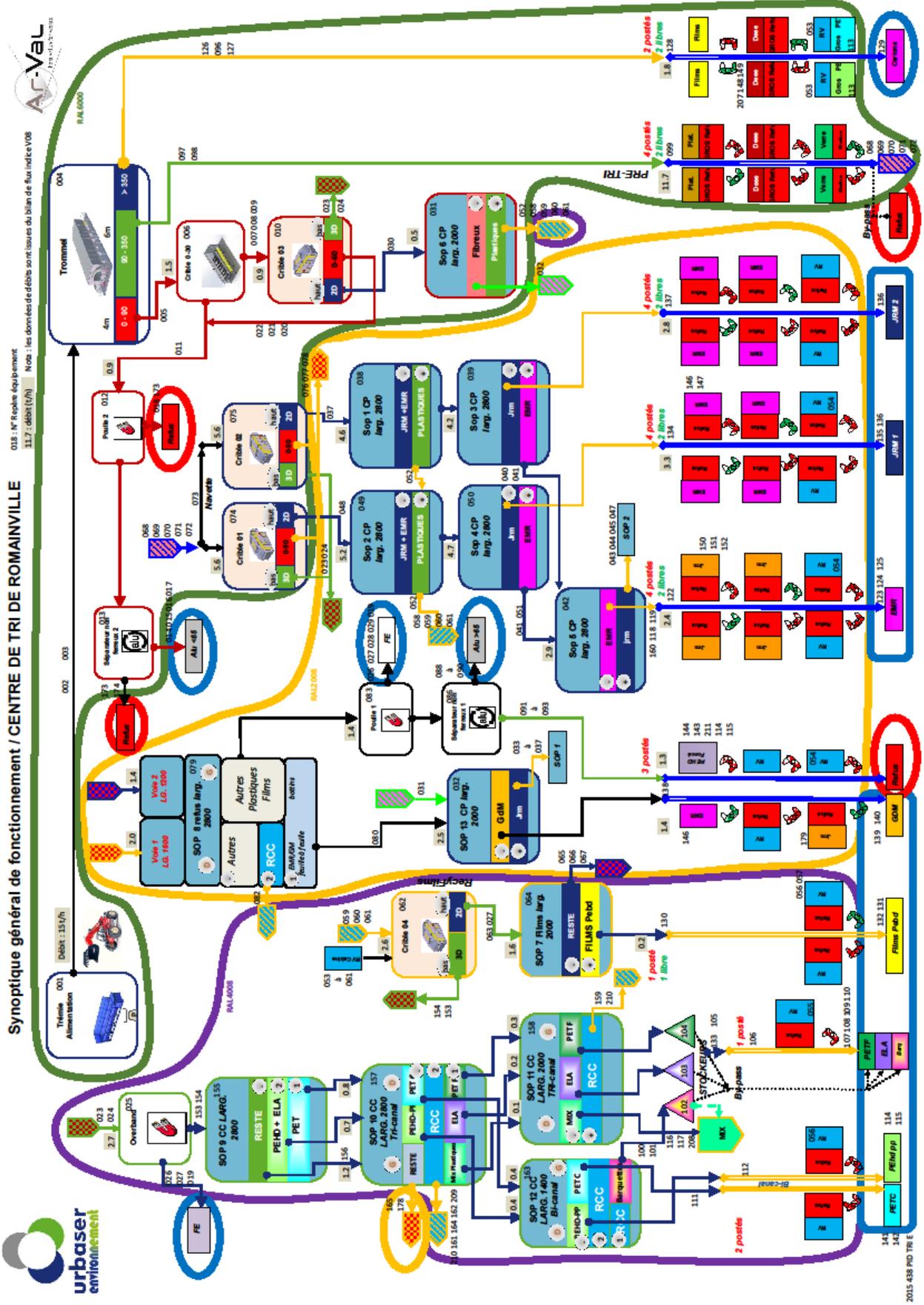
Rappel des faits

Dans ce cadre, la Société VALORAM a constitué un porter à connaissance, afin, d'une part, d'expliquer le fonctionnement du centre une fois la nouvelle chaîne de tri mise en place et le réajustement de la capacité annuelle de réception du centre de transfert à 400 000 tonnes réalisé et, d'autre part, d'étudier l'impact et les effets des modifications réalisées.

Conformément au courrier de la Société VALORAM du 23 février 2015, indiquant à la Préfecture que l'Administration (DRIEE) a été informée d'un projet de modification du centre de Romainville, le dossier de porter à connaissance comprend, après une description des installations dans leur configuration avant les travaux puis projetées :

- une notice d'impacts des activités futures sur l'environnement au regard des différentes évolutions du site depuis le dépôt de la demande d'autorisation initiale (1986), qui se focalise sur les principales nuisances attendues (besoin en eau et rejets aqueux, trafic, rejets dans l'air et odeurs, déchets, bruit, énergie, lutte contre les nuisibles) ;
- une étude de dangers portant sur l'ensemble du site, en raison de l'évolution méthodologique et réglementaire depuis le dépôt de la demande d'autorisation initiale (1986).

Annexe 2 : Synoptique de la chaîne de tri



Annexe 3 : Listing des déclenchements du portique de radioactivité en 2016

date	heure d'appel	heure d'arrivée	numéro d'intervention et/ou d'identification du déchet	nature	activité	radio-élément	période radioactive	date de libération théorique	date de libération effective	
01/02/16	08h20	11h00	ROM-280	Vêtements	5 MBq	lode 131	8 jours	01-mai-16	29-juil.-16	
04/02/16	10h05	11h30	ROM-281	Mouchoirs	7 MBq	lode 131	8 jours	04-mai-16	11-mai-16	
05/02/16	10h30	14h00	ROM-282	Papier	70 MBq	Chrome 51	28 jours	05-déc-16		
16/02/16	11h40	10h00	ROM-283	Mouchoirs en papier	76,5 MBq	Chrome 51	28 jours	16-déc-16		
22/02/16	10h30	14h00	ROM-284	Mouchoirs	5 MBq	Chrome 51	28 jours	22-déc-16		
05/03/16	10h15	10h10	ROM-285	Mouchoirs et cotons tiges	2,79 MBq	lode 131	8 jours	05-juin-16	29-juil.-16	
08/03/16	10h35	11h45	ROM-286	Mouchoirs et OMr	4,7 MBq	lode 131	8 jours	08-juin-16	29-juil.-16	
11/03/16	11h50	16h00	ROM-287	Sans objet : aucun déchet identifié						
16/03/16	08h40	10h30	ROM-288	Mouchoirs et OMr	3,1 MBq	lode 131	8 jours	16-juin-16	29-juil.-16	
17/03/16	11h15	15h30	ROM-289	Couches	0,1 MBq	lode 131	8 jours	17-juin-16	29-juil.-16	
19/03/16	09h00	10h30	ROM-290	Papier	3 MBq	lode 131	8 jours	19-juin-16	29-juil.-16	
21/03/16	11h00	12h00	ROM-291	Couches	20 MBq	lode 131	8 jours	21-juin-16	29-juil.-16	
23/03/16	09h35	11h00	ROM-292	Couches	4,55 MBq	lode 131	8 jours	23-juin-16	29-juil.-16	
28/03/16	09h35	13h10	ROM-293	couches + OMr	4,04 MBq	lode 131	8 jours	28-juin-16	29-juil.-16	
23/07/16	08h50	10h30	ROM-294	Mouchoirs	16 MBq	lode 131	8 jours	23-oct-16		
29/07/16	08h30	10h10	ROM-295	Couches + OMr	24,1 MBq	lode 123	13 heures	04-août-16		
02/09/16	10h30	16h00	ROM-296	Couches	1,89 MBq	lode 131	8 jours	02-déc-16		
20/09/16	11h00	12h05	ROM-297	Couches	3,87 MBq	lode 131	8 jours	20-déc-16		
28/09/16	09h50	13h00	ROM-298	Couches + OMr	10,3 MBq	lode 131	8 jours	28-déc-16		
28/09/16	11h40	13h00	ROM-299	Couches	15,2 MBq	Tc-99m	6 heures	02-oct-16		
16/10/16	10h35	11h30	ROM-300	Mouchoirs + OMr	2,93 MBq	lode 131	8 jours	16-janv-17		
27/10/16	11h15	14h45	ROM-301	Vêtements + OMr	2,1 MBq	lode 131	8 jours	27-janv-17		
31/10/16	09h15	13h00	ROM-302	Mouchoirs	6 MBq	lode 131	8 jours	31-janv-17		
04/11/16	09h40	11h10	ROM-303	Mouchoirs + OMr	4,33 MBq	lode 131	8 jours	04-févr-17		
07/11/16	08h20	14h00	ROM-304	Sans objet : aucun déchet identifié (balayeuse)						
07/11/16	10h00	14h00	ROM-305	Sans objet : aucun déchet identifié (balayeuse)						
19/11/16	10h25	15h30	ROM-306	Couches + OMr	15,8 MBq	lode 131	8 jours	19-févr-17		
23/11/16	08h30	11h00	ROM-307	Sans objet : aucun déchet identifié (balayeuse)						
24/11/16	22h50	23h55	ROM-308	Couches	12 MBq	lode 131	8 jours	24/02/2017		
26/11/16	00h25	23h30	ROM-309	Couches	2 MBq	lode 131	8 jours	26/02/2017		
02/12/16	11h10	13h30	ROM-310	Mouchoirs + OMr	3,9 MBq	lode 131	8 jours	02/03/2017		
12/12/16	09h15	14h00	ROM-311	Mouchoirs + OMr	2,2 MBq	lode 131	8 jours	12-mars-17		
30/12/16	09h30	10h30	ROM-312	Couches + OMr	10,1 MBq	lode 131	8 jours	30/03/2017		

VIII. LEXIQUE

BAES : Bloc autonome d'éclairage de sécurité

Collecte sélective = collecte des déchets déjà triés par les usagers en vue de leur recyclage (emballages, journaux et magazines)

CS : collecte sélective

DBO5 : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DDAE: Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, déchets issus des équipements qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, c'est-à-dire tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable).

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

ELA : Emballages des Liquides Alimentaires

EMR : Emballage Ménager Recyclable

FMA : Fond Mouvant Alternatif

GM : Gros de Magasin

GNR : Gazole Non Routier

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Objets Encombrants : déchets des ménages trop volumineux pour être mis à la poubelle (meubles, ferrailles, gravats, ...)

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PCNC : Papiers Cartons Non Complexés

PE : polyéthylène

PEbd : polyéthylène basse densité

PEHD : PolyEthylène Haute Densité, matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages comme les flacons de produits ménagers

PEM : Petit Electro Ménager

PET : (Poly Ethylène Téréphtalate), matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles transparentes (d'eau ou de boissons gazeuses)

PET_c : Poly Ethylène Téréphtalate clair

PET_f : Poly Ethylène Téréphtalate foncé

PP : Polypropylène

PS : Polystyrène

QSE : Qualité, Sécurité, Environnement

RIA : Robinet Incendie Armé

SOP : séparateur optique

SSI: Système de Sécurité Incendie

UIOM : Usine d'incinération des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Energétique